

Prescriptions			Recommandations	<h3>Chapitre III</h3> <h2>Ruissellement sur versant</h2> <p>(Gisements de terrain)</p>	
Règles d'urbanisme	Règles de construction	Autres règles		Service spécialiste du risque : RTM	
				Bv (zone bleue) (zone de servitude de 15 m depuis le pied de versant)	
	x			Construction - Autorisé , si ERP : voir dispositions réglementaires titre I - Adaptation de la construction à la nature du risque, notamment : - protection des ouvertures - prévention contre les dégâts des eaux cf Fiches-conseils n° 0 et 1	
	x		x	- En cas de densification de l'habitat, tenir compte des modifications des écoulements des eaux superficielles	
			x	- Etude du parcours à moindres dommages	
x		x		Camping caravanage - Autorisé si mise hors d'eau - Prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation	